



Obligé par Ores (EDF) d'alimenter les voisins en electricités

Par wassilymunsh

Bonjour,

Y hier, alors que j'étais au travail, il y a Ores (équivalent belge d'EDF) qui est venu chez les voisins car comme nous c'est une nouvelle construction mais eux n'étaient pas encore raccordé a l'électricité.

Donc Ores est venu chez les voisins pour les raccorder mais ils sont venus sonnés chez nous ma compagne a été ouvrir. Apparemment il y a un souci avec la ligne électrique du voisin et l'agent Ores dit a ma compagne qu'il doit connecter un câble électrique a notre installation et ce avant le compteur. Il dit qu'apparemment il y a le droit a l'électricité et donc qu'on est obligés d'accepter cela. Il dit qu'il y a 2 solutions, soit tirer un câble par la porte du garage soit faire un trou dans le mur...

L'agent d'Ores dit donc qu'on est obligés d'accepter et qu'ils ont déjà fait appel a la Police pour une personne qui n'acceptait pas cela et que il a été forcé a le faire. J'étais au boulot moi et ma compagne ne sachant pas trop quoi dire vu que c'était apparemment obligé elle a laissé faire et donc ils ont connecté un câble avant le compteur pour alimenter chez le voisin, le temps qu'ils trouvent la solution au problème.

Ok ça fait pas tourner notre compteur mais quid de la légalité de ces propos et de cette intervention ? J'ai du mal à croire qu'ils peuvent nous obliger à toucher à notre installation électrique qui se trouve dans mon habitation et installation qui m'appartient car je l'ai payé..

Cela me semble très bizarre